

N° 8702³
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

**portant création d'un lycée à Schiffflange et portant
modification :**

- 1° de la loi modifiée du 26 février 2016 portant création
d'une école internationale publique à Differdange ;**
- 2° de la loi du 19 décembre 2025 concernant le budget
des recettes et des dépenses de l'État pour
l'exercice 2026**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

(10.4.2026)

Le projet de loi sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de créer une nouvelle école internationale située à Schiffflange. Plus précisément, un nouveau site sera construit sur le territoire de la ville Schiffflange pour héberger l'enseignement secondaire tandis que l'enseignement primaire européen aura lieu à Esch-sur-Alzette en incorporant l'annexe « Victor Hugo » de l'Ecole internationale de Differdange & Esch-sur-Alzette (ci-après « EIDE »).

En bref

- La Chambre de Commerce accueille favorablement la construction d'une nouvelle école internationale à Schiffflange.
- Elle salue les efforts entrepris pour poursuivre le développement de l'offre d'écoles internationales, afin de répondre à une demande croissante et garantir à chaque élève un parcours éducatif adapté à son profil linguistique et culturel, tout en considérant l'équité territoriale.
- Elle s'interroge toutefois sur l'absence de prise en compte des coûts de construction dans la fiche financière.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis, sous réserve de ses observations.

*

CONTEXTE

Au vu d'une croissance démographique importante au cours des 25 dernières années, le nombre d'enfants à scolariser a inévitablement augmenté en parallèle. Ainsi, d'après le Projet, le nombre des effectifs scolaires est passé de 103 701 pour l'année scolaire 2018/2019 à 118 045 en 2025/2026. Toutefois, cette hausse des effectifs s'accompagne d'une plus grande diversité dans les origines et les profils linguistiques des élèves. Une part importante d'entre eux provient de familles non germanophones et ne parle pas le luxembourgeois à la maison, ce qui peut engendrer des difficultés sur le plan langagier. Dès lors, l'intégration de ce public scolaire représente un véritable défi culturel pour le système éducatif. Il s'agit de garantir à chaque enfant un système scolaire équitable, tel que mis en avant par le quatrième rapport national sur l'éducation 2024¹, lui offrant les meilleures chances de réussite, quel que soit son profil linguistique. Le Projet indique que l'orientation après le cycle 4.2

¹ Lien vers le quatrième rapport national sur l'éducation 2024

varie en fonction de la langue parlée de l'enfant. De manière générale, le Projet met en avant que les enfants ayant pour langue principale le luxembourgeois ont un taux d'orientation vers l'enseignement classique, tandis que pour les élèves parlant une autre langue, les taux d'orientation vers l'enseignement général et la voie de préparation sont plus importants.

Afin de donner la possibilité aux élèves d'exploiter pleinement leur potentiel, l'enseignement européen, proposant une plus grande flexibilité dans le choix des langues se révèle comme une alternative complémentaire au système scolaire luxembourgeois. Malgré la construction de six écoles européennes publiques depuis 2016, les capacités d'accueil existantes restent néanmoins insuffisantes pour répondre à la demande croissante en classes internationales. Par conséquent, les taux d'admission demeurent faibles, dans la mesure où, à ce jour, seulement un tiers environ des demandes d'inscription dans les six écoles européennes publiques au Luxembourg ont pu être satisfaites.

Le Projet a donc pour objectif de continuer à développer le réseau existant d'écoles internationales par la création d'un nouvel établissement au sud du pays, où le besoin est particulièrement élevé. Ainsi, sur 1.200 demandes d'inscription que 300 ont pu être satisfaites par l'EIDE. La nouvelle école internationale sera située à Schiffflange, d'où le nom d'école internationale de Schiffflange, mais elle incorporera également l'annexe « Victor Hugo » d'Esch-sur-Alzette de l'EIDE, permettant d'avoir une structure intégrée comprenant à la fois le primaire et le secondaire, en répondant aux exigences de l'accréditation d'une école européenne agréée. Le nouvel établissement proposera ainsi des classes primaires et secondaires européennes, tout comme une voie de préparation. Les élèves auront le choix, à moyen et à long terme, entre trois sections linguistiques : francophone, anglophone et germanophone. L'enseignement primaire européen aura lieu à Esch-sur-Alzette alors que les classes du secondaire européen seront hébergées à Schiffflange. Au vu du transfert de l'annexe « Victor Hugo » vers le nouvel établissement scolaire de Schiffflange, l'EIDE sera renommée en « Ecole internationale de Differdange » à partir de l'année scolaire 2027/2028.

*

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Concernant le choix d'une école européenne agréée

La Chambre de Commerce prend acte de la construction d'une nouvelle école européenne agréée à Schiffflange et salue ce Projet, qui contribue à élargir l'offre d'enseignement international. Elle se félicite en particulier du choix de créer un tel établissement, y voyant un levier important pour attirer et accompagner les talents internationaux.

La Chambre de Commerce souligne également que l'ouverture d'une école européenne publique renforce l'inclusivité. Dans cette perspective, elle rappelle qu'il demeure essentiel de renforcer l'accessibilité et la capacité des établissements publics afin de garantir à chaque enfant un parcours éducatif adapté à son profil linguistique et culturel, favorisant une intégration durable au sein de la société luxembourgeoise.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce salue que le Projet réponde au besoin essentiel de permettre à chaque élève de fréquenter un établissement proche de son domicile, tout en ayant accès à une offre diversifiée de niveaux et de filières. Une telle approche favorise à la fois l'équité territoriale et une meilleure adéquation entre l'offre éducative et les besoins réels des familles.

En outre, compte tenu du nombre encore limité d'écoles européennes publiques agréées par rapport aux établissements publics luxembourgeois, la construction d'une nouvelle école à Schiffflange contribuera à une répartition plus équilibrée des élèves, en allégeant la pression sur les structures européennes existantes.

Concernant la fiche financière

La Chambre de Commerce prend note de la fiche financière jointe au Projet qui détaille les frais de personnel ainsi que les indemnités et frais.

Bien qu'elle n'ait pas d'observations particulières à formuler sur ces deux postes, elle s'interroge néanmoins sur l'intégration des coûts de construction relatifs à l'établissement scolaire de Schiffflange,

à l'instar de ce qui est fait pour d'autres projets d'infrastructure scolaire². Ceci permettrait une appréciation plus complète et cohérente de l'ensemble des coûts engagés.

*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis, sous réserve de ses observations.

² Lien vers l'avis 7053WAL/STH relatif à la construction d'une école internationale et d'un internat à Mondorf-les-Bains

